VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

Succession de P. F. HERWIG, No 81,618 Cour Civile de District.

La Magnifique Plantation de Coton,

DANS LA PAROISSE DE CADDO,

Environ 10 Milles de la Ville de Shreveport.

PRES DES PUITS D'HUILE ET DE GAZ.

JEUDI, LE 15 JUILLET 1909, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 6 avril 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit

La magnifique plantation de coton en la paroisse de Caddo, sur la ligne du chemin de fer Texas & Pacific environ dix milles de la ville de Shreveport, Lne., à la station Flournoy le Texas & Pacific Railroad passant au travers de la place entière et connue comme la Plantation Antoine, contenant 960 acres plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., et décrit comme suit

Toute la section vingt-huit (28) et la moitié (1/2) nord de la section trente-trois (33) dans la corporation dix sept (17) nord range quinze (15) ouest de la paroisse de Caddo dans l'Etat de la Louisiane, contenant neuf cent soixante acres (960), plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, moins la réserve de la Texas & Pacific Railroad pour droit de chemin et terrain de la station de soixante-deux et demi (72 1/2) acres de terre, décrite comme suit

Cinquante-sept (57) acres de terre en la section vingt-huit (28), corporation dix-sept (17) nord, range quinze (15) ouest, dans la paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, à savoir: Commençant à un point de la ligne du centre de la Texas and Pacific Railroad, au point de la ligne du centre de la Texas and Pacific Railroad traversant la ligne de borne ouest de ladite section vingt-huit en-dessous de la corporation et range, de la nord 18 degrés est, 1518 pieds à l'encoignure, de la nord 12 degrés 48 minutes, ouest 417 pieds au coin, de là sud 85 degrés 45 minutes est 774 pieds au coin, de là sud 2 degrés 55 minutes est 906 pieds au coin, de la sud 25 degrés 35 minutes est 1964 pieds au coin sur la dite ligne du centre du Texas & Pacific Railroad susdit, de la nord 65 degrés 47 minutes ouest à ladite ligne du centre 2261 pieds au coin de commencement. Contenant 57 acres, exclusif du droit de voie.

Quinze et demie (15 1/2) acres de terre, étant une certaine étendue de terre à travers la section vingt huit (28), corporation dix-sept (17) Nord, range quinze (15) Ouest dans la Paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, 100 pieds en largeur pour une distance de 3 754 pieds et 150 pieds de largeur pour une distance de 2 000 pieds ladite distance étant des points suivants sur ladite ligne de la compagnie du chemin de fer comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, ladite étendue de 100 pieds commence à la station 4 542 71 à la station 470, et aussi de la station 490 à la station 516x29 et ladite étendue de 150 pieds commençant à la station 470 et étendant à la station 490 une distance de 2 000 pieds ladite distance étant de 50 pieds et 75 pieds respectivement sur chaque côté de la ligne du centre dudit chemin de fer comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, laquelle étendue collective mesure comprend 15 1/2 acres, plus ou moins, avec privilège d'abattre tous les arbres sur la terre dudit vendeur adjacente à ladite étendue, qui en tombant peuvent atteindre les rails audit chemin de fer

Conditions—Une moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance en trois ans en un et deux ans démontrée par billets en main et deux ans démontrée par billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garantis par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, hypothèques à prévoir en cas de procès, et l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année courante, payer l'acte de vente par devant Rodolphe Roman, notaire, et déposer 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.

Girault, Ferrar, Chas Rosenthal, Dart & Kernan, avocats.

13 juin—13 20 27—juil 2 10

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Franz Ohrapka.

No 88,709—Cour Civile de District.

Jeudi, 15 Juillet 1909

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 7 juin 1909, dans l'affaire et ci-dessus numérotée et intitulée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 55bis (entre lots No 56bis borné par les rues Bourbon, Dauphine (maintenant Tours) et Bienville (maintenant Toulouse), Prieur (autrefois Jackson) et Rampart (autrefois Bagatelle), mesurant 30 pieds de front sur la rue Bourbon (autrefois Bagatelle) sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Conditions—Une moitié en plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans après la date, avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente; la portion de crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur faits à son propre ordre et par lui endossés, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège, avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès et l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année courante, payer l'acte de vente par devant Rodolphe Roman, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Double En Bois,

Nos 2324-2326 AVENUE TULANE.

Succession de Mme Mary Condon, veuve de Bernhardt Phillips.

No 86,981.- Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 739 rue Union—JEUDI, le 15 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 9 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Galvez, Lapeyrouse et Onzaga, mesurant plus ou moins trente-deux (32) pieds de face à la rue Lapeyrouse, la même largeur dans le fond sur cent quatorze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage simple 2029 rue Lapeyrouse contenant cinq chambres, grande écurie, grand chemin pour voiture et cour.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Onzaga, l'aqueduc Johnson et Galvez, désignés par les Nos 5 et 6, mesurant chacun trente-et-un (31) pieds de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt-sept (127) pieds six (6) pouces et deux (2) lignes de profondeur.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Lapeyrouse, Onzaga et Johnson, dans l'ilet No 1037, désigné par la lettre C, mesurant trente-et-un (31) pieds onze (11) pouces cinq (5) lignes de face à la rue Galvez sur cent vingt-huit (128) pieds six (6) pouces et deux (2) lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent le cottage double en bois connu comme 2324-2326 avenue Tulane, contenant de chaque côté 4 chambres, cuisine, chambre à bain, hangar.

Conditions—Un tiers en plus comptant; et le reste s'il y en a, en un crédit d'un an en deux ans, deux et trois ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de la vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à leur paiement; garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet en billets, et l'acquéreur devant payer, en-dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dans et exigibles en 1909, faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, et de payer pour l'acte de vente par-devant John E. Upton, notaire.

H. E. Upton, avocat pour le demandeur.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottage Simple Atamyan, No 1117 rue Montégut, entre les rues St-Claude et Marais.

Julia Harrington, épouse de Denis Sweeney, vs Mary Harrington, épouse de Michael Hadley et al.

No 89,685—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.

EN VERTU d'un jugement rendu en cour ouverte le 9 juin 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et adressé à Lionel M. Ricau, encanteur, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne JEUDI, le 22 juil et 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Montégut, Marais et Feliciana, lequel dit lot de terre est désigné par le No 5 de l'ilet No 400 et mesurant 30 pieds de face à la rue Montégut sur 126 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le tout conformément à un plan dressé par Arthur De Armas, député-voyer de ville, daté du 9 jan. 1894, annexé à un acte de vente par J. F. De Rodrigue et als à James Jones, passé pardevant Chas G. Andry, ancien notaire, le 29 juin 1895, étant le même pro rata lequelle a été acquise du défunt Michael Harrington, par achat de la Firemen's Bldg Assn., par acte passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 7 décembre 1893, enregistré en le livre des transferts 154 folio 54.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple No 1117 rue Montégut, entre les rues St-Claude et Marais, contenant 3 chambres et cuisine, une grande pièce pour un cheval et voiture.

Conditions—Un tiers du prix d'achat devant être payé comptant et la balance du dit prix d'achat, devant être représentée par deux billets égaux à reconvoir, garantis par lien du vendeur et privilège ci-dessus respectivement en un et deux ans, portant intérêt au taux de huit pour cent par an. L'acquéreur devant payer les taxes spéciales contre ladite propriété pour l'année courante et faire un dépôt comptant de 10 0/0 chez l'encanteur pour lier la vente. L'acte de vente pardevant John Janvier, notaire aux frais de l'acquéreur.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

Ernest T. Florence, Beneden, Dufour et Dufour, John Janvier, avocats.

20 juin—20 27—juil 4 11 18 22

VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Lot de Pommes de terre

A l'encan, LUNDI, le 12 juillet à 11 heures a. m., au dépôt de la T. & P. R. R. Co hangar Brogna, au pied de la rue Tonti, en vertu de la loi 124 de 1890, pour le compte de qui cela le concerne 25 sacs de Pommes de terre, consignés à Segari & Co., à Alexandria, Lne. Conditions—Comptant sur les lieux.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

11 juil—11 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Jean M. Soubiraa

No 83,682 —Cour Civile de District.

JEUDI le 15 juillet 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne Billet de $50.00 exécuté par W. J. Gayle, daté du 14 février 1907.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

2 juin—27 juin & 11 15

Jas A. Brennan et fille,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur du Troisième District,

Cottage Simple 2029 Rue Lapeyrouse,

Près de Galvez.

Deux Terrains, Extra Grands, Rue Lapeyrouse,

Entre Johnson et Galvez, Cottage Onzaga.

Cottages Simples, 1618 et 1620 Rue Galvez,

Près de Lapeyrouse, avec chemin pour voitures.

Cottage Double, 1625 et 1627 Rue Dorgenois,

Près de la rue Lapeyrouse.

Beau Terrain Contigu, Rue Dorgenois,

Entre les rues Lapeyrouse et Onzaga.

Ces Propriétés sont près du Marché, Eglises Ecoles, Privées et Publiques.

Les rues Lapeyrouse et Dorgenois sont pavées en asphalte, et le voisinage est des meilleurs.

Joseph Barchel et als vs les mineurs Barchel No 88,712—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu le 1er jour de juillet 1909, et signé le 7me jour de juillet, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Galvez, Lapeyrouse et Onzaga, mesurant plus ou moins trente-deux (32) pieds de face à la rue Lapeyrouse, la même largeur dans le fond sur cent quatorze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage simple 2029 rue Lapeyrouse contenant cinq chambres, grande écurie, grand chemin pour voiture et cour.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Onzaga l'aqueduc Johnson et Galvez, désignés par les Nos 5 et 6, mesurant chacun trente-et-un (31) pieds de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt-sept (125) pieds six (6) pouces et deux (2) lignes de profondeur.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Lapeyrouse, Onzaga et Johnson, dans l'ilet No 1037, désigné par la lettre C, mesurant trente-et-un (31) pieds onze (11) pouces cinq (5) lignes de face à la rue Galvez sur cent vingt-huit (128) pieds six (6) pouces et deux (2) lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent le cottage double en bois connu comme 2324-2326 avenue Tulane, contenant de chaque côté 4 chambres, cuisine, chambre à bain, hangar.

Conditions—Un tiers en plus comptant; et le reste s'il y en a, en un crédit d'un an en deux ans, deux et trois ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de la vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à leur paiement; garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet en billets, et l'acquéreur devant payer, en-dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dans et exigibles en 1909, faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, et de payer pour l'acte de vente pardevant John E. Upton, notaire.

H. E. Upton, avocat pour le demandeur.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE

Bon Emplacement de Commerce et Résidence,

Coin de l'avenue Slidell et de la rue Vallette.

Une des Locations de Choix à Algier.

Mme Henry Vallette, Exécutrice vs Robert McKinery Interdit et als.

No 89,804—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 29 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de la Nouvelle Orléans dans l'ancien Faubourg Gosselin, désigné par le No un dans l'ilet No huit, borné par l'avenue Slidell, (autrefois rue Jackson) rue Vallette (autrefois Gosselin) ledit lot mesurant en mesure américaine, trente quatre (34) pieds quatre (4") pouces et quatre (4") lignes de face à l'avenue Slidell, (autrefois rue Jackson) sur une profondeur et façade à la